



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 13 du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 8 octobre 2020 affichée le 8 octobre 2020.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Stéphanie WYKROTA, Monsieur Richard RISSO, , Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. FENET Blaise, , Mme Julie LEFEBVRE, M. Maxime GEORGE, M. Benjamin GOUBET, Jean Luc CAPON

Absents excusés en raison d'une réunion au SIESA : Mme Nicole NAVARRO (procuration à Mme MONTIGNY) et M. Patrice DUPIRE (procuration à Mme GUISE), M. Benjamin GOUBET, M. Paul-Hervé DUBOIS



Le Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.



1- Désignation d'une secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un/une ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Cette désignation est la première question soumise à l'ordre du jour. C'est au conseil municipal seul qu'il appartient de désigner le/la secrétaire de séance.

Le/la secrétaire :

- Est conseiller(e) municipal(e)
- Est désigné(e) pour la durée de la séance
- Peut être assisté(e) d'auxiliaires qui ne participent pas aux délibérations
- Rédige le procès-verbal de séance

Sa désignation figure sur tout extrait du registre des délibérations.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Nomme Madame Julie LEFEBVRE secrétaire de séance

2- Point sur la constitution des commissions

Suite à la sollicitation faite par courriers aux candidats non élus lors des dernières élections municipales, Madame Vanessa GRACIA GUITERREZ souhaite intégrer la commission des fêtes

Madame Corinne OBRY et Monsieur PUJADAS ont donné une réponse favorable.

Monsieur le Maire propose de contacter Madame Sandrine HUCLEUX et Monsieur GRENEZ Patrick

3- Proposition relative à la CCID

Considérant la délibération n° 45/2020 du 24 juillet 2020.

Considérant que pour la bonne conformité de la procédure, la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- 12 noms pour les commissaires suppléants

Considérant la demande du 1er octobre de la DGFIP, Monsieur le Maire propose un panel des 13 noms complémentaires.

Pour mémoire les 11 premiers noms proposés étaient :

- Jacques CAPON
- Nicole NAVARRO
- Béatrice MONTIGNY
- Jean- Luc CAPON
- Lionel DELSAUT
- Francis GOUBET
- Lucette CATHELAIN
- Christophe PATON
- Richard RISSO
- Blaise FENET
- Claudine GEORGE

Le Conseil municipal décide de compléter la liste à transmettre à la DGFIP par 13 personnes ci-dessous :

- Samantha ALEXANDRE
- Sandrine BIET
- Corinne OBRY
- Pascal DEGAND
- Claudine QUENU
- Philippe COQUEL
- Chrystèle LECTEZ
- André BAJARD
- Gilles STINKESS
- Thierry MAJOT
- Bertrand BOUCHEZ
- Joël BOURLON
- Frédéric SAUTIERES

DECIDE d'émettre un avis favorable concernant la proposition de cette liste de 14 noms.

4- Délibération relative à la fin de mise à disposition au profit de la CCSA d'un agent communal

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la convention de mise à disposition passée entre la Mairie de METZ EN COUTURE et la Communauté de Communes du Sud Artois,

Considérant la délibération du 19 février 2019 mettant à disposition Mme CHIABAI au profit de la CCSA,

Considérant que Madame CHIABAI Nora employée en qualité d'Adjoint Technique souhaite mettre fin à sa mise à disposition,

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la fin de la mise à disposition de Madame CHIABAI au profit de la CCSA

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la modification du temps de travail de 33 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2020 de Madame CHIABAI Nora dans le cadre de sa mise à disposition

Φ Décide d'autoriser M. le Maire à signer ledit arrêté

5- Délibération relative à l'indemnité de confection du budget au comptable public

Considérant qu'en application de l'arrêté du 16 septembre 1983 relatifs aux indemnités à louer par les communes pour la confection des documents budgétaires, une nouvelle délibération d'être prise lors du renouvellement du conseil municipal.

Considérant que l'indemnité s'élève selon les textes à 30, 49 € brut

Considérant la demande du comptable public,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à l'indemnité de 30,49 € brut au comptable public pour la confection des documents budgétaires.

6- Délibération relative au recrutement d'un PEC

Il est proposé de recruter un contrat de 20 heures pour 12 mois pour un agent technique. Une aide est proposée par la Préfecture du Pas de Calais, à hauteur de 45% du SMIC brut, avec obligation d'un stage certificateur. Il prend la forme d'un triptyque comprenant : un conseiller référent de Pôle Emploi, le Maire et l'employé. Il est donc proposé de recruter un contrat PEC du 20 octobre 2020 au 19 octobre 2021 à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% du SMIC brut.

M. NAQUIN Stevens a contracté un contrat non titulaire de droit public du 21 septembre au 19 octobre 2020.

Donnant satisfaction et remplissant les conditions de recrutement d'un PEC, pôle emploi a émis un avis favorable à la signature d'une convention PEC qui sera signée le 15 octobre 2020.

Etant donné que M. NAQUIN ne dispose pas du permis de conduire et qu'il apparaît que ce dernier est un préalable indispensable à la recherche d'un emploi, il a été proposé de l'inscrire au titre du plan de formation de contribuer financièrement à hauteur de 500€ à l'obtention du permis de conduire de M. NAQUIN. Pôle emploi a validé et salué cette démarche.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Φ Emet un avis favorable au recrutement d'un PEC à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% de l'Etat.

Φ Emet un avis favorable à la formation certifiante dudit contrat

Φ Emet un avis favorable au financement à hauteur de 500€ à l'obtention du permis de conduire

7- Délibération relative au renouvellement d'un PEC

Pour mémoire, un contrat PEC est un contrat de 20 heures pour 12 mois reconductible. L'aide proposée par la Préfecture du Pas de Calais est à hauteur de 45% du SMIC brut, avec obligation d'un stage certificateur dans les 12 mois contractualisés. Il prend la forme d'un triptyque comprenant : un conseiller référent de Pôle Emploi, le Maire et l'employé.

Il est donc proposé de confirmer le contrat PEC de M. FACON d'octobre 2020 à octobre 2021 à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% du SMIC brut.

Pôle emploi a émis un avis favorable et la convention sera signée le 15 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable au recrutement d'un PEC à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de 45% de l'Etat.

Pour mémoire, Monsieur FACON a parallèlement contracté un contrat non titulaire de 10 heures par semaine afin de pallier à l'absence de Monsieur BRISSEZ.

Φ Emet un avis favorable à la formation certifiante dudit contrat à définir avec l'intéressé.

8- Avis relatif à l'aménagement paysager de la chapelle Notre Dame de Lourdes

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du parc éolien, la société BORALEX a demandé à ce que soit utilisé le solde avant la fin de l'année soit 10.000€.

Il est proposé que le reliquat soit utilisé pour l'aménagement paysager de la chapelle Notre Dame de Lourdes. Un devis a été demandé à l'entreprise Lucas pour le terrassement. Un devis sera demandé pour l'aménagement de l'allée et le sablage de la maçonnerie et un devis à l'ESAT d'Hermies pour les plantations.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande des différents devis.

9- Etat d'avancement des travaux au stade

Les travaux sont soumis aux intempéries mais la dalle sera coulée à la fin de la semaine prochaine

La livraison est prévue pour juin 2021 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du club.

Monsieur le Maire indique, accompagné de Jean-Luc, avoir rencontré M. CASTANER, sous-préfet. Afin d'obtenir une subvention DETR au titre des reliquats 2020. Celui-ci a été réceptif à l'argumentation fournie et une aide financière devrait être confirmée dans les mois à venir.

10- Proposition de transfert des pouvoirs de police spéciale attachée aux compétences de la CCSA

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition d'arrêté dont le modèle a été fournis par la CCSA, **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 du CGCT relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 du CGCT relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Sud Artois ;

Considérant que la communauté de communes du Sud Artois exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, de création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de voirie, d'habitat, de la défense contre l'incendie et de l'organisation et de la sécurité des manifestations sportives et culturelles ;

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés à la compétence défense contre l'incendie et à l'organisation et de la sécurité des manifestations sportives et culturelles.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis défavorable au transfert des pouvoirs de police spéciale attachée aux compétences de la CCSA.

11- Questions diverses

1. Subvention associations théâtre « les coulisses de l'atelier »

Considérant la délibération du 12 avril 2017 octroyant une subvention aux associations de la commune, **Considérant** la délibération du 24 octobre 2017 octroyant une subvention à l'association des P'tits Bouts suite aux résultats des élections des parents d'élèves.

Considérant que la délibération du 8 septembre 2020

Considérant la demande de Mme Vatinelle, présidente du club de théâtre "les coulisses de l'atelier"

Considérant que le club de théâtre « les coulisses de l'atelier » a plus d'un an d'existence,

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire (qui ne souhaite pas se prononcer), après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 250€ au club de théâtre "les coulisses de l'atelier"

2. Subvention pour le FARDA 2020

Le Conseil départemental, afin de contribuer à la relance économique du pays a ouvert une seconde phase pour le FARDA 2020 notamment au titre de l'aide à la vie communale. Pour un plafond de travaux de 62 500€ HT, le taux de subvention est de 40% soit 25 000€ de subvention potentielle.

M. le Maire indique que le dossier a été déposé ce 7 octobre pour un montant de travaux de 27.888.31€ HT et concerne les chemins d'Heudicourt et de Villers ainsi que l'impasse de la rue du Sac.

3.100^{ème} anniversaire de la croix de guerre

Monsieur le Maire procède à la lecture du journal officiel du 24 septembre 1920.

Une commande groupée est réalisée par la CCSA pour l'achat d'une plaque commémorative d'un montant de 150€ livrée avant le 11 novembre 2020.

Il est proposé de faire mentionner : Michel LALISSE, Maire de METZ EN COUTURE, le conseil municipal et d'ACPG

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'achat de cette plaque commémorative qui sera présenté lors de la commémoration du 11 novembre 2020.

4. Bien sans maître

Un mail a de nouveau été envoyé à la DGFIP avec photo du lieu à l'appui pour que la publicité de l'acquisition du bien sans maître puisse se réaliser. Nous sommes toujours en attente d'un retour afin que ladite publicité puisse se faire. Sans réponse, Madame GUISE propose de se déplacer à la Préfecture afin que ladite publicité puisse être effective.

5. Portail salle des fêtes

Le portail de la salle des fêtes sera remplacé en milieu d'année 2021. Il a eu à souffrir de la dernière tempête et fort fragilisé.

6. Chats et chiens errants

Une information sera faite à la population afin de rappeler que les chats et les chiens doivent pouvoir être identifiés. Par conséquent, ces derniers doivent être pucés ou tatoués afin que leur propriétaires puissent être identifiés.

7. Prolifération des rats

Concernant une certaine prolifération des rats, comme chaque automne il ne sera pas donné suite à une dératisation générale intra muros celle-ci étant coûteuse et demandant une certaine rigueur dans la mise en œuvre par nos concitoyens. Les conseillers soulèvent l'idée d'acquiescer et de prêter à la population des cages piège. M. CAPON fait remarquer qu'il faudra s'assurer de l'éventuelle réglementation attachée à la mise en œuvre de ces cages piège par un particulier. La décision sera prise lors de la prochaine réunion concernant le prêt de ces matériels.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'achat de cage piège

8. Organisation de l'arbre de Noël

Concernant l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune, M. Christophe PATON, rapporteur de la commission des fêtes, réunira celle-ci prochainement afin de partager avec le FALEP sur ce qui pourra être proposé en fonction des mesures sanitaires en application.

9. Achat d'une nouvelle haie

M. le Maire propose que la Mairie achète une nouvelle haie afin de remplacer un matériel obsolète pour un investissement d'environ 500 €. M. CAPON est chargé de réaliser cet achat.

Le conseil municipal, ayant entendu M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'achat d'un taille haie.

10.Préparation du petit culturimessin

Une première réunion du Comité de rédaction a eu lieu dernièrement. Les associations ont été sollicitées afin de fournir un article décrivant leurs activités. La parution est envisagée mi-janvier 2021.

La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, le 24 novembre 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Madame Julie LEFEBVRE
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture